

Communiqué de presse du Conseil concernant la dévaluation du dollar (14 février 1973)

Légende: Le 14 février 1973, le Conseil des Communautés européennes plaide pour une réforme du système monétaire international suite à la dévaluation de 10 % du dollar américain.

Source: Bulletin des Communautés européennes. Février 1973, n° 2. Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes.

Copyright: (c) Union européenne, 1995-2012

URL:

http://www.cvce.eu/obj/communique_de_presse_du_conseil_concernant_la_devaluation_du_dollar_14_fevrier_1973-fr-dd098a8c-238a-4aef-a066-97a765fd47aa.html

Date de dernière mise à jour: 05/11/2012

Communiqué de presse du Conseil concernant la dévaluation du dollar (14 février 1973)

Le Conseil a procédé à une analyse des divers aspects des événements monétaires de ces derniers jours.

Il estime que la décision des Etats-Unis de dévaluer le dollar par rapport à sa parité déclarée au Fonds Monétaire International et celle du Japon de laisser flotter sa monnaie contribuent à un meilleur équilibre dans les paiements internationaux. Il constate avec satisfaction la prompte réouverture des marchés des changes.

Le Conseil réaffirme sa détermination de poursuivre sans retard la réalisation de l'Union économique et monétaire, ce qui implique la participation de tous les Etats membres au système monétaire communautaire.

Le Conseil estime qu'il convient d'accélérer les décisions de mise en œuvre de l'Union économique et monétaire prévues par le communiqué final de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement du 21 octobre 1972.

Dans ce contexte, la Commission soumettra avant le 30 juin 1973, un rapport concernant l'aménagement du soutien monétaire à court terme et les conditions de mise en commun progressive des réserves. Le Conseil invite le Comité monétaire et le Comité des Gouverneurs des Banques centrales à apporter à la Commission leur entière collaboration pour le respect de ce délai.

Le Conseil estime, à la lumière des récents événements, que la Communauté doit mettre au point sans tarder une position commune quant à la réforme du système monétaire international afin de donner une impulsion supplémentaire aux travaux engagés au sein du Comité des vingt du Fonds monétaire international.